

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 25 MAI 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à dix heures trente, le Conseil départemental, convoqué à titre exceptionnel, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique BEAUDREY à Mme Isabelle LANTUEJOUL, M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE, M. Vincent DESCOEUR à Mme Sylvie LACHAIZE.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

INSTALLATION DE M. CÉDRIC FAURE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU CANTON DE MAURS -

- L'Assemblée départementale prend acte que M. Cédric FAURE, en sa qualité de suppléant de Joël LACALMONTIE aux dernières élections départementales du 29 mars 2015, est installé comme Conseiller départemental du Canton de Maurs. M. Cédric FAURE remplace M. Joël LACALMONTIE comme membre de la Commission Permanente, membre de la Première Commission du Conseil départemental et au sein des commissions et organismes divers où celui-ci siégeait, en tant que représentant de l'Assemblée départementale.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL-

- L'Assemblée départementale fixe le nombre de représentants titulaires du personnel (et un nombre égal de représentants suppléants) siégeant aux Commissions Administratives Paritaires, aux Commissions consultatives paritaires, au Comité Technique, et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail, dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles.
- L'Assemblée départementale souhaite maintenir le paritarisme numérique en Comité Technique et en Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail, en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ; et recueillir, pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail, l'avis des représentants de la Collectivité.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEM VOLCANS -

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant que le Département est actionnaire de la SEM Volcans, dont il détient 1,78 % du capital (ce qui représente 63 913 €) ; Considérant le projet de modification du capital social de la SEM Volcans par augmentation de capital en numéraire de 64 000 € dont la souscription est réservée à la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes ; L'Assemblée départementale accepte de renoncer à son droit préférentiel de souscription et autorise la modification du capital social par augmentation de capital en numéraire de 64 000 € dont la souscription sera réservée à la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes.

MOTION -

Vu les annonces qui ont été faites lors de la présentation du « nouveau pacte ferroviaire » (Premier ministre) concernant la suppression de 9000 kms de lignes (« petites lignes ») concentrées sur le Massif Central - Auvergne - Cantal + Lot + Corrèze + Aveyron... Les inquiétudes sont grandes quant à leur avenir car aucune piste de financement n'est avancée pour leur rénovation et ce ne sont pas les seules régions (AOT) qui pourront l'assurer.

Ces lignes, à l'exemple de Aurillac - Bretenoux/Biars - Brive et Rodez - Brive, sont utiles aux populations et aux territoires, aux salariés, aux étudiants, aux citoyens... elles permettent de travailler, vivre au pays et contribuent au maintien et développement de la vie économique, touristique, sociale et participent à l'évolution démographique des territoires.

Cette volonté affirmée de consacrer les efforts d'investissement sur les métropoles et de transférer une partie importante du réseau aux régions engendrerait de graves inégalités territoriales concernant l'accès au service public des transports ferroviaires, pourrait avoir des incidences néfastes à l'encontre de l'ensemble des services publics, donc de la vie dans nos territoires et ne répond en rien aux enjeux auxquels nous sommes confrontés : protection de notre environnement, besoin de mobilités, égalité d'accès aux services publics quel que soit notre lieu de résidence, développement des territoires...

Le Conseil départemental du Cantal réuni le vendredi 25 mai 2018 déclare toutes les lignes du Cantal d'intérêt général et demande à l'Etat, à la SNCF et à la Région :

- d'associer notre Collectivité et la population aux concertations et décisions sur l'avenir de ces lignes et en particulier les lignes Aurillac - Bretenoux/Biars - Brive (ou Rodez - Brive) ; Neussargues-Béziers ; Aurillac-Figeac ;
- d'entreprendre les travaux nécessaires au maintien et à la pérennisation des lignes Aurillac - Bretenoux/Biars - Brive et Rodez- Brive ;
- de maintenir ces lignes dans le service-public et sous l'autorité de l'entreprise nationale SNCF ;
- de maintenir toutes les lignes du Cantal, tant au niveau des voyageurs que du fret.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 25 mai 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.